

SAEM RENNES CITE MEDIA

Au capital de 390 870 Euros

19, rue de la Quintaine

35000 RENNES

R.C.S Rennes B 333 734 838

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023



SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308

35063 RENNES CEDEX

Aux actionnaires de la SAEM RENNES CITE MEDIA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAEM RENNES CITE MEDIA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAEM RENNES CITE MEDIA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note « règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation de certains postes de l'actif notamment les stocks et les créances, et la note « faits caractéristiques de l'exercice » expose les événements marquants intervenus au cours de l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société et vérifié la correcte application de cette approche.

La Région Bretagne a conclu avec la société des contrats d'objectifs et de moyens dont l'exécution s'échelonne sur plusieurs années.

Les subventions octroyées à ce titre sont affectées aux différents exercices comptables en fonction de l'exécution des programmes.

Nos travaux ont consisté à vérifier la comptabilité analytique mise en place pour l'imputation des charges afférant à cette opération et à revoir les calculs effectués par la société pour l'affectation des subventions entre les différents exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et sur les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 5 juin 2024

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :



Didier DENIEUL

Commissaire aux Comptes



Carine KADIC

Commissaire aux Comptes

SAEM RENNES CITE MEDIA

Au capital de 390 870 Euros
19, rue de la Quintaine
35000 RENNES

R.C.S Rennes B 333 734 838

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Société : Rennes Cité Média
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Bilan Actif –

Rubriques	Brut	Amortissement	Net 2023	Net N-1
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	725 900	684 822	41 078	40 064
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	63 003		63 003	63 003
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels	1 037 162	958 614	78 548	75 564
Autres immobilisations corporelles	553 811	477 399	76 412	107 722
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 000	2 000		
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 770		21 770	26 291
Actif immobilisé	2 403 646	2 122 836	280 810	312 643
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	319 050	142 880	176 170	167 995
Marchandises				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	328		328	1 310
Clients et comptes rattachés	489 585	51 428	438 157	369 040
Autres créances	454 496	8 700	445 796	492 227
Capital souscrit et appelé, non versé				
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	1 550 984		1 550 984	1 659 873
Charges constatées d'avance	423 012		423 012	216 327
Actif circulant	3 237 455	203 008	3 034 446	2 906 772
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	10		10	
Total général	5 641 111	2 325 844	3 315 267	3 219 415

Société : Rennes Cité Média
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Bilan Passif -

Rubriques	Net N	Net N-1
Situation nette		
Capital social ou individuel Dont versé :	390 870	390 870
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	54 179	54 179
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	39 087	39 087
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	2 939	2 939
Autres réserves	326 576	249 266
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	14 835	77 310
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	828 486	813 651
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques	21 744	21 744
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges	21 744	21 744
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	117 896	172 598
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	482 266	486 268
Dettes fiscales et sociales	354 473	356 426
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		4 369
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	1 510 402	1 364 332
Écarts de conversion PASSIF		28
Total général	3 315 267	3 219 415

Société : Rennes Cité Média
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Compte de résultat (Partie 1) -

Rubriques	France	Export	Net N	Net N-1
Vente de marchandises	7 585		7 585	150
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 287 648		1 287 648	1 474 590
Chiffres d'affaires nets	1 295 233		1 295 233	1 474 740
Production stockée			47 050	(86 900)
Production immobilisée			14 282	15 589
Subventions d'exploitation			1 964 368	2 133 735
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			142 197	288 322
Autres produits			21	15
Total des produits d'exploitation			3 463 151	3 825 502
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			553 215	878 813
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			887 963	871 892
Total charges externes			1 441 178	1 750 705
Impôts, taxes et assimilés			42 906	55 324
Charges de personnel				
Salaires et traitements			1 101 280	1 090 223
Charges sociales			444 536	465 914
Total charges de personnel			1 545 817	1 556 138
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			138 768	104 110
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			151 675	106 631
Dotations aux provisions pour risques et charges				21 744
Total dotations d'exploitation			290 443	232 485
Autres charges d'exploitation			137 641	152 530
Total des charges d'exploitation			3 457 985	3 747 183
Résultat d'exploitation			5 166	78 319

Société : Rennes Cité Média
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Compte de résultat (partie 2) -

Rubriques	Net N	Net N-1
Résultat d'exploitation	5 166	78 319
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 011	348
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	12 011	348
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	708	707
Différences négatives de change	99	32
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	808	739
Résultat financier	11 203	(392)
Résultat courant	16 369	77 928
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 404	90
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 500
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	4 404	3 590
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 717	1 278
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	221	3 107
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	5 938	4 384
Résultat exceptionnel	(1 534)	(795)
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		(177)
Total des produits	3 479 566	3 829 440
Total des charges	3 464 731	3 752 130
Bénéfice ou perte	14 835	77 310

Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs 4 404
Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
Dont produits concernant les entreprises liées
Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Présentation générale -

Société : Rennes Cité Média
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Chiffres clés -

- Durée de l'exercice : 12 mois
- Devise : Euros
- Total du Bilan : 3 315 267 €
- Résultat avant répartition : 14 835 €

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société Rennes Cité Média, qui ont été arrêtés par le conseil d'Administration.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

PROGRAMME TEMPO

Par Avenant n°2 en date du 24/12/2020 signé avec Rennes Métropole, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement avait été complété au titre de l'exercice 2021 de **300 K€**, via le Programme Tempo, dispositif de soutien à la production audiovisuelle et cinématographique.

Au titre de l'exercice 2022, la participation de Rennes Métropole à ce programme Tempo avait été de **150 K€**.

Sur l'exercice 2023, une charge de **30 K€** a été comptabilisée pour la livraison de deux projets issus du dispositif Tempo 1 (année 2021) et neutralisée par la reprise de produits constatés d'avance issus de la subvention perçue sur cette même année.

Les projets soutenus pour lequel un engagement a été pris avant le 31/12/2023 mais non encore rapportés au compte de résultat (produits constatés d'avance) sont les suivants :

Programme	Nom du Projet	Montant de l'engagement
TEMPO 1	Marathon	20 000
	Of unwanted things and people	50 000
	Omni Visibilis	10 000
	Si je veux !	40 000
	Slocum	100 000
Sous-total TEMPO 1		220 000
TEMPO 2	Douce Tempo	70 000
	Si je veux !	20 000
	Signal	10 000
	Ta vie, une danse	20 000
	Non Engagé	15 000
Sous-total TEMPO 2		135 000
TOTAL GENERAL		355 000

Ainsi, au 31 Décembre 2023, au titre du soutien Tempo 2, seuls **15 K€** restent à affecter sur un projet.

PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES

Une provision de **22 K€** a été provisionnée au titre de pénalités pour rupture anticipée de contrat avec le fournisseur d'énergie EDF.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons aucun évènement postérieur à la clôture pouvant avoir un impact sur les comptes à vous signaler.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG article 831-1/1).

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, ainsi que les règlements ANC 2016-07 et 2015-06 relatifs au plan comptable général

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La part « producteur » des coproductions correspondant à l'apport en industrie est immobilisée et amortie sur un an.

B. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C. Stocks

La part antenne des spectacles vivants, correspondant à l'apport en numéraire, est stockée et puis dépréciée sur 2 ans.

La part antenne des documentaires présente une dépréciation étalée selon la durée des droits de diffusion prévus dans la convention de coproduction, soit entre 2 et 4 ans.

D. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses à la clôture de l'exercice ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation à 100% de leur valeur hors taxes diminuée de la dette de RENNES CITE MEDIA envers ses créanciers.

E. Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Brevets et licences : 3 à 10 ans
- Part producteur : 1 an
- Matériels 3 à 5 ans
- Agencements et installations spécifiques 3 à 10 ans
- Matériel de transport 2 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- Mobilier 3 à 5 ans

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1 -ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Les engagements de retraite au 31 décembre 2023 ont été évalués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Turnover 1,5 %
- Evolution de carrière 3%
- Age de départ 64 ans
- Taux d'actualisation 1,40%
- Taux de charges sociales 45%
- Table de mortalité TH 00-02 et TF 00-02 en cas de vie

L'engagement total de l'entreprise au 31 décembre 2023 est évalué à 251 296 €.

Un contrat d'épargne a été souscrit en décembre 2016 pour couvrir ces engagements. La valorisation de cette épargne au 31/12/2023, représente un montant de 138 736.12€ soit une capacité à honorer entièrement nos engagements de retraite jusqu'en 2030.

2 -SUBVENTION REGION BRETAGNE

Répartition des montants affectés en produits par année d'attribution :

UPR 10 (31/08/2018)	UPR 11 (31/08/19)	UPR solde 2 (UPR 9-10- 11)	UPR12 (31/08/20)	UPR13 (31/08/21)	UPR14 (31/08/22)	UPR 15 (31/08/2023)	UPR Solde3	TOTAL
6 844 €	72 728 €	28 051 €	98 771 €	173 440 €	283 092 €	459 594 €	2 665 €	1 125 185 €

- Tableau des immobilisations –

Immobilisations	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (1)	720 621	68 282		788 903
Total des immobilisations incorporelles	720 621	68 282		788 903
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 011 274	42 807	16 919	1 037 162
Installations générales, agencements aménagements divers	211 095		339	210 756
Matériel de transport	56 463			56 463
Matériel de bureau et mobilier informatique	286 111	589	108	286 592
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	1 564 943	43 396	17 366	1 590 973
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés	2 000			2 000
Prêts et autres immobilisations financières (2)	26 291		4 521	21 770
Total des immobilisations financières	28 291		4 521	23 770
Total général	2 313 855	111 678	21 887	2 403 646

(1) dont : - logiciels : 43 835 €

- fonds de commerce (hors mali technique) :

- mali technique de fusion :

- marque :

- droit au bail :

(2) dont dépôts et cautionnements versés à plus d'un an : 23 770 €

- Tableau des Amortissements -

Amortissements	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	617 554	67 268		684 822
Total des immobilisations incorporelles	617 554	67 268		684 822
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	935 710	39 823	16 919	958 614
Installations générales, agencements, aménagements	190 460	3 110	118	193 452
Matériel de transport	44 367	3 790		48 157
Matériel de bureau et informatique, mobilier	211 121	24 778	108	235 791
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	1 381 658	71 501	17 145	1 436 014
TOTAL GENERAL	1 999 212	138 769	17 145	2 120 836

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2023	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2023
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

- Capitaux propres -

Rubriques	2022	Augmenta- tion de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	2023
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	390 870						390 870
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	54 179						54 179
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	39 087						39 087
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées	2 939						2 939
Autres réserves	249 266			77 310			326 576
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice	77 310			(77 310)		14 835	14 835
Subventions d'investissement							
Provisions règlementées							
Dividendes versés							
Total capitaux propres	813 651					14 835	828 486

- État des provisions -

Nature des provisions	Montant au début 2023	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2023
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstruction des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
Total des provisions règlementées						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	21 744					21 744
Total des provisions pour risques et charges	21 744					21 744
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières	2 000					2 000
Sur stocks et en-cours	104 005	146 675			107 800	142 880
Sur comptes clients	50 595	5 000			4 167	51 428
Autres provisions dépréciations	8 700					8 700
Total des provisions pour dépréciation	165 300	151 675			111 967	205 008
Total général	187 044	151 675			111 967	226 752

- Etat des Créances -

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	21 770		21 770
Total Actif immobilisé	21 770		21 770
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	110 980	110 980	
Autres créances clients	378 605	378 605	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 552	6 552	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	61 379	61 379	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	386 565	386 565	
Total Actif circulant	944 081	944 081	
Charges constatées d'avance	423 012	423 012	
TOTAL DES CREANCES	1 388 863	1 367 093	21 770

- État des Dettes -

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an (2)	117 759	52 884	64 875	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	482 266	482 266		
Personnel et comptes rattachés	96 227	96 227		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	111 878	111 878		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	130 763	130 763		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	15 605	15 605		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 510 402	1 510 402		
Total des dettes	2 464 900	2 400 025	64 875	

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice : 0 €

Emprunts remboursés en cours d'exercice : 54 839 €

- Ecart de conversion -

Postes concernés	ACTIF			PASSIF	
	Montant brut	Compensé par couverture de change	Provision	Montant net	Montant
Acomptes sur immobilisations					
Prêts					
Autres créances immobilisées					
Créances d'exploitation					
Créances diverses					
Dettes financières					
Dettes d'exploitation					
Dettes sur immobilisations					
Autres	10			10	
Total					

- Charges à payer -

Nature des charges	2023	N-1
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	190 387	119 765
Dettes fiscales et sociales	142 832	136 951
Total dettes d'exploitation	333 218	256 716
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total dettes diverses		
Total autres		
Total	333 218	256 716

- Produits à recevoir -

PRODUITS A RECEVOIR	2023	N-1
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	16 869	43 672
Autres créances	5 012	57 755
Total créances	21 882	101 427
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Total autres		
Total	21 882	101 427

- Effectif moyen –

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2023	2022
Cadres	22	23
Agents de maîtrise	4	4
Employés et techniciens		
Autres :	2	2
Total	28	29

RENNES CITE MEDIA
Société Anonyme d'Economie Mixte
au Capital de 390.870 Euros
Siège Social : 19 rue de la Quintaine
35000 RENNES
R.C.S RENNES 333 734 838

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

De son côté, notre Commissaire aux comptes nous rendra compte dans ses rapports de sa mission.

Ses rapports, celui de votre conseil d'administration, de même que les comptes et autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

I – SITUATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

I - 1 - Activité et résultats de l'exercice écoulé

Nous rappelons que la Société a été constituée le 5 septembre 1985 et a pour objet :

- L'étude et l'exploitation de réseaux de vidéocommunication sur RENNES et son agglomération, en offrant directement ou par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires, tous services de communication audiovisuelle, de télécommunication, avec le souci de promouvoir les initiatives et réalisations locales ;
- La gestion et l'exploitation de la télévision locale sur tous supports adaptés en privilégiant les réseaux câblés de l'agglomération rennaise et le traitement de l'actualité de ce territoire.

I -1.1- Evolution de la société au cours de l'exercice :

L'exercice 2023 s'est clôturé par un bénéfice de 14.835 Euros.

I – 1.2 - Activité :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à la somme de 1.295.233 Euros HT contre une somme de 1.474.740 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 12,17%.

Il se décompose comme suit :

- vente de marchandises (ventes d'images/droits)
contre 150 Euros l'exercice précédent, 7.585 Euros
- production vendue sur prestations de services
contre 1.474.590 Euros l'exercice précédent. 1.287.648 Euros

La production stockée s'est élevée à 47.050 Euros, contre -86.900 Euros l'exercice précédent.

La production immobilisée s'est élevée à 14.282 Euros, contre 15.589 Euros l'exercice précédent.

Les subventions d'exploitation se sont élevées à 1.964.368 Euros, contre 2.133.735 Euros l'exercice précédent.

Les reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges se sont élevées à 142.197 Euros, contre 288.322 Euros l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'est ainsi élevé à 3.463.151 Euros, contre 3.825.502 Euros l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées au cours de l'exercice à une somme de 3.457.985 Euros contre 3.747.183 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 7,72 %.

Les postes des charges d'exploitation sont les suivants :

- Le poste « achats de matières premières et autres approvisionnements »
contre 878.813 Euros l'exercice précédent, 553.215 Euros
- Le poste « autres achats et charges externes »
contre 871.892 Euros l'exercice précédent, 887.963 Euros
- Le poste « impôts, taxes et versements assimilés »
contre 55.324 Euros l'exercice précédent 42.906 Euros
- Le poste « salaires et traitements »
contre 1.090.223 Euros l'exercice précédent 1.101.280 Euros
- Le poste « charges sociales »
contre 465.914 Euros l'exercice précédent 444.536 Euros
- Le poste « dotations aux amortissements »
contre 104.110 Euros l'exercice précédent 138.768 Euros
- Le poste « dotations aux provisions sur l'actif circulant »
contre 106.631 Euros l'exercice précédent 151.675 Euros
- Le poste « autres charges »
contre 152.530 Euros l'exercice précédent 137.641 Euros

Il en est découlé un résultat d'exploitation bénéficiaire de 5.166 Euros, contre un résultat d'exploitation bénéficiaire à hauteur de 78.319 Euros l'exercice précédent.

Après prise en compte de produits financiers comptabilisés pour un montant de 12.011 Euros et de charges financières pour 808 Euros, le résultat financier est ressorti bénéficiaire à hauteur de 11.203 Euros, contre un résultat financier déficitaire de 392 Euros l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts est ressorti à 16.369 Euros.

Compte tenu notamment de produits exceptionnels pour un montant de 4.404 Euros (correspondant notamment à des produits exceptionnels sur opérations de gestion), et de charges exceptionnelles pour un montant de 5.938 Euros (dues à des charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 5.717 Euros et à des charges exceptionnelles sur opérations en capital pour 221 Euros), le résultat exceptionnel est ressorti déficitaire à hauteur de 1.534 Euros, contre un résultat exceptionnel déficitaire de 795 Euros sur l'exercice précédent.

En l'absence d'impôt sur les bénéfices, le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est un bénéfice d'un montant de 14.835 Euros, contre un bénéfice de 77.310 Euros l'exercice précédent.

I - 2 – Evènements sur l'exercice

Programme Tempo

Rennes Cité Média bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 500 K€ versée par Rennes Métropole.

Par Avenant n°2 en date du 24/12/2020, le montant de la subvention annuelle avait été complété pour 2021 de 300 K€, via le Programme Tempo, dispositif de soutien à la production audiovisuelle et cinématographique.

Le contrat d'objectif et de moyens signé le 16 Aout 2022 pour la période 2022-2025 réduit sa participation au titre du programme Tempo à 150 K€ pour l'année 2022.

Sur cet exercice :

- une charge de 30 K€ a été comptabilisée pour la livraison de deux projets issus du dispositif Tempo 1 (année 2021) et neutralisée par la reprise de produits constatés d'avance issus de la subvention perçue sur cette même année ;
- les projets soutenus pour lesquels un engagement a été pris avant le 31/12/2023 mais non encore rapportés au compte de résultat (produits constatés d'avance) sont les suivants :

Programme	Nom du Projet	Montant de l'engagement
TEMPO 1	Marathon	20 000
	Of unwanted things and people	50 000
	Omni Visibilis	10 000
	Si je veux !	40 000
	Slocum	100 000
Sous-total TEMPO 1		220 000
TEMPO 2	Douce Tempo	70 000
	Si je veux !	20 000
	Signal	10 000

	Ta vie, une danse	20 000
	Non Engagé	15 000
Sous-total TEMPO 2		135 000
TOTAL GENERAL		355 000

Ainsi, au 31 Décembre 2023, au titre du soutien Tempo 2, seuls 15 K€ restent à affecter sur un projet.

Provision pour risques et charges

Une provision de 22 K€ a été provisionnée au titre de pénalités pour rupture anticipée de contrat avec le fournisseur d'énergie EDF.

I – 3 Evolution du budget prévisionnel 2024

Un prévisionnel se confirme, avec une estimation de marge à 580 K€ pour l'année 2024.

Il est prudent, car ce prévisionnel n'intègre pas la continuité des partenariats avec l'Ordre des Notaires (« Avec vous au quotidien ») et avec la Banque Populaire (sur l'émission « Ma planète bleue ») et de nouvelles opérations sont en cours de discussion avec de nouveaux partenaires.

Les revenus procurés par la régie nationale 366 TV sont estimés sur la base de l'année 2023 soit 24 K€.

Le partenariat avec Ouest France n'est pas encore clairement défini. Pour rappel, il était de 100 K€ en 2023 et nous le faisons apparaître à ce montant pour l'instant.

Une diminution de subvention de 20 K€ de la part du Département d'Ille-et-Vilaine est annoncée, en raison des difficultés économiques de l'institution.

I - 4 Evolution prévisible et perspectives

Le contexte est très difficile pour les médias en général :

- l'évolution des usages : la TV linéaire est en perte de vitesse aux profits des plateformes et réseaux sociaux ;
- les plateformes, non régulées, captent désormais la grande majorité des revenus publicitaires.

En raison de ce contexte économique contraint, pour rajeunir l'audience à la TV et continuer de développer la couverture digitale, il est prévu une refonte de l'offre éditoriale à la rentrée de septembre 2024 :

- simplifier la grille des programmes et se concentrer sur l'actualité du jour ;
- l'économie, la politique, la culture, seront également plus travaillées en lien avec l'actualité.

L'objectif est de faire de TVR le Rdv de l'actualité quotidienne en vidéo sur le territoire.

II - INFORMATIONS LEGALES

Comme les dispositions légales nous en font obligation, nous vous donnons ci-après un certain nombre d'informations :

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, ainsi que le règlement ANC 2016-07 et 2015-06 relatifs au plan comptable général.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La part producteur des coproductions correspondant à l'apport en industrie est immobilisée et amortie sur un an.

B. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C. Stocks

La part antenne des spectacles vivants, correspondant à l'apport en numéraire, est stockée et puis dépréciée sur 2 ans.

La part antenne des documentaires présente une dépréciation étalée selon la durée des droits de diffusion prévus dans la convention de coproduction, soit entre 2 et 4 ans.

D. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses à la clôture de l'exercice ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation à 100% de leur valeur hors taxes diminuée de la dette de RENNES CITE MEDIA envers ses créanciers.

E. Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Brevets et licences : 3 à 10 ans

- Part producteur : 1 an
- Matériels 3 à 5 ans
- Agencements et installations spécifiques 3 à 10 ans
- Matériel de transport 2 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- Mobilier 3 à 5 ans

Informations complémentaires :

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Les engagements de retraite au 31 décembre 2023 ont été évalués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Turnover 1,5 %
- Evolution de carrière 3%
- Age de départ 64 ans
- Taux d'actualisation 1,40%
- Taux de charges sociales 45%
- Table de mortalité TH 00-02 et TF 00-02 en cas de vie

L'engagement total de l'entreprise au 31 décembre 2023 est évalué à 251.296 euros.

Un contrat d'épargne a été souscrit en décembre 2016 pour couvrir ces engagements. La valorisation de cette épargne au 31/12/2023, représente un montant de 138 736.12€ soit une capacité à honorer entièrement nos engagements de retraite jusqu'en 2030.

SUBVENTION REGION BRETAGNE

Répartition des montants affectés en produits par année d'attribution :

UPR 10 (31/08/2018)	UPR 11 (31/08/19)	UPR solde 2 (UPR 9-10- 11)	UPR12 (31/08/20)	UPR13 (31/08/21)	UPR14 (31/08/22)	UPR 15 (31/08/2023)	UPR Solde3	TOTAL
6 844 €	72 728 €	28 051 €	98 771 €	173 440 €	283 092 €	459 594 €	2 665 €	1 125 185 €

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons la date d'échéance du solde des dettes fournisseurs et des créances clients à la clôture du dernier exercice :

- ***Au titre de l'exercice clos le 31/12/2023***
(tableau prévu au I de l'article D.441-6 du Code de commerce)

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées (TTC)	187 753,22	24 819,60	19 825,14	3 875,50	55 934,33	104 454,57	341 783,38	23 332,81	-2 820,00 €	0	110 419,48	130 932,29
Pourcentage du montant total (TTC) des achats de l'exercice		1,42%	1,13%	0,22%	3,20%	5,97%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice								1,76%	-0,21%	0,00%	8,31%	9,85%

EFFECTIF

La Société a employé en moyenne 28 salariés au cours de l'exercice.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2023, les actionnaires étaient les suivants :

Nom	Qualité	Représentant permanent	Nombre d'actions	Quote-part de détention du capital
VILLE DE RENNES	Actionnaire	M. LE BOUGEANT M. COMPAGNON M. SEMERIL	10.973	36,21%
RENNES METROPOLE	Actionnaire	Mme VINCENT M. DESMOTS M. DEPOUEZ	6.900	22,77%
OUEST FRANCE	Actionnaire	M. TOULEMONDE	4.191	13,83%
CCI Ille et Vilaine	Actionnaire	M. GALESNE	2.761	9,11%
LE DEPARTEMENT	Actionnaire	Conseil Départemental représenté par M. LE GUENNEC	1.725	5,69%
LE TELEGRAMME	Actionnaire	M. COUDURIER	1.725	5,69%
CREDIT MUTUEL ARKEA	Actionnaire	Mme Johanne COM	1.400	4,62%
PARC-EXPO-RENNES	Actionnaire	M. PIGEALT	345	1,14%
LE PAGE ELECTRONIQUE	Actionnaire	M. LEPAGE	158	0,52%

GER-TV	Actionnaire	M. HERRIAU	120	0,40%
M. Jean VIGHETTI	Actionnaire		1	NS
M. Armel HUET	Actionnaire		1	NS

Aucune évolution de l'actionnariat n'est intervenue au cours de l'exercice, ni au cours des cinq dernières années.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aucune modification statutaire n'est intervenue au cours de l'exercice, ni au cours des cinq dernières années.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Nous rappelons que la Société est en litige avec le fournisseur d'énergie EDF suite à la conclusion en parallèle d'un contrat d'électricité avec un autre fournisseur, contrat souscrit dans le cadre d'un appel d'offres aux contours mal définis avec l'UGAP.

ETAT DES PROCEDURES DE PREVENTION ET DE DETECTION DES FAITS D'ATTEINTE A LA PROBITE

Néant : la Société n'entre pas dans le champ d'application de l'article 17 de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 imposant aux dirigeants de sociétés atteignant une certaine taille la prise de mesures destinées à prévenir et à détecter la commission de faits de corruption.

INFORMATION SUR LES CONTROLES

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en avril 2023 qui n'a donné lieu à aucune rectification.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Nous n'avons aucun évènement postérieur à la clôture pouvant avoir un impact sur les comptes à vous signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société détient une participation dans le capital des sociétés TELEVISION BRETAGNE OUEST et CENTRE CULINAIRE CONTEMPORAIN.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Néant.

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices figure en annexe au présent rapport.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à la somme de 14.835 Euros, comme suit :

<u>Affectation</u>	14.835 Euros
- au poste « Autres réserves »	14.835 Euros
Lequel passerait de 326.576 Euros à 341.411 Euros	
Total affecté	14.835 Euros

Les capitaux propres s'élèveraient ainsi à la somme de 828.486 Euros.

Nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il est ici précisé que :

- aucune convention nouvelle visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice, à savoir :
 - Convention avec la Ville de RENNES du 12 mars 1991

Une convention a été conclue le 12 mars 1991 dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens avec versement d'une subvention de fonctionnement.
Montant de la subvention : 880.000 Euros

- Convention avec la Ville de RENNES du 14 novembre 1994

Cette convention conclue avec la Ville de RENNES consiste en la mise à disposition de locaux, 19 rue de la Quintaine à RENNES.

Le loyer s'élève à la somme de 117.321 Euros, les charges locatives à la somme de 579 Euros et la taxe foncière à la somme de 12.819 Euros.

- Convention avec RENNES METROPOLE du 10 décembre 2001

Une convention a été conclue le 10 décembre 2001 dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens avec versement d'une subvention de fonctionnement.

Montant de la subvention : 500.000 Euros.

- Convention avec Ouest France du 14 janvier 2008

Une convention de partenariat est intervenue avec la société Ouest France le 14 janvier 2008.

La société Ouest France s'est engagée à soutenir financièrement la programmation de TV RENNES 35.

TV RENNES 35 s'est quant à elle engagée à réaliser des achats d'espaces publicitaires auprès de Ouest France ou de sa régie publicitaire.

Montant de la convention de partenariat : 100.000 Euros

L'ensemble de ces conventions présente un intérêt non contesté pour la Société. Elles sont conclues à des conditions normales.

Votre Commissaire aux comptes vous donne dans son rapport spécial toutes les informations requises sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et L. 225-40-1 et suivants du Code de commerce. Vous devrez statuer sur ce rapport.

Il relate par ailleurs l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi dans son rapport sur les comptes annuels.

JETONS DE PRESENCE

Néant.

DEPENSES ET CHARGES VISEES PAR L'ARTICLE 39-4 DU C.G.I

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., il sera demandé d'approuver les dépenses et charges visées par l'article 39-4 du C.G.I. qui se sont élevées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à 4.286 Euros, correspondant à des amortissements excédentaires et autres charges non déductibles.

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE AVEC UNE FILIALE

Aucune convention entrant dans le champ d'application du dernier alinéa de l'article L-225-102-1 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il n'existe aucune délégation en matière d'augmentation de capital au sein de la Société.

BILAN DE LA GOUVERNANCE DES ELUS**1. – CONSEILS D'ADMINISTRATION**

Date	Nombre d'administrateurs élus présents	Taux de présence
CA du 06.04.2023	7/9	77,77%
CA du 14.11.2023	6/9	66,66%

2. – ASSEMBLEES GENERALES

Date	Nombre d'actionnaires élus présents	Taux de présence
AG du 20.06.2023	3/4	75%

IV – MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES CENSEURS**1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

A la clôture de l'exercice, les mandats des administrateurs étaient les suivants :

Nom	Qualité	Représentant permanent	Date nomination ou renouvellement	Date expiration mandat
VILLE DE RENNES	Administrateur	M. LE BOUGEANT M. COMPAGNON M. SEMERIL	AG 15/09/2020	AG EX. CLOS 31.12.2025
RENNES METROPOLE	Administrateur	Mme VINCENT M. DESMOTS	AG 15/09/2020	AG EX. CLOS 31.12.2025
CCI Ille et Vilaine	Administrateur	M. GALESNE	AG 15/09/2020	AG EX. CLOS 31.12.2025
LE DEPARTEMENT	Administrateur	Conseil Départemental représenté par M. LE GUENNEC	AG 18/06/2019	AG EX. CLOS 31.12.2024
OUEST FRANCE	Administrateur	M. TOULEMONDE	AG 18/06/2019	AG EX. CLOS 31.12.2024

Les mandats des administrateurs ne viennent pas à expiration lors de la présente Assemblée.

Il vous sera proposé de prendre acte du remplacement de M. Pierre BRETEAU, représentant permanent de RENNES METROPOLE, par M. Hervé DEPOUEZ, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2. MANDATS DES CENSEURS

A la clôture de l'exercice, les mandats des censeurs étaient les suivants :

Nom	Qualité	Représentant permanent	Date nomination ou renouvellement	Date expiration mandat
CREDIT MUTUEL ARKEA	Censeur	Mme COM	AG 18/06/2019	AG EX. CLOS 31.12.2024
LE TELEGRAMME	Censeur	M. COUDURIER	AG 15/09/2020	AG EX. CLOS 31.12.2025
LARUE Jeanne, Conseil Départemental	Censeur		AG 18/06/2019	AG EX. CLOS 31.12.2024
de GOUVION-SAINT-CYR Aymar, Conseil Départemental	Censeur		AG 15/09/2020	AG EX. CLOS 31.12.2025

Les mandats des censeurs ne viennent pas à expiration lors de la présente Assemblée.

3. LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice :

Nom	Qualité au sein de la société RENNES CITE MEDIA	Autre(s) mandat(s) exercé(s)
Mme ROUSSEAU	Directrice générale	- Co-présidente de l'association Locales.tv ; - Présidente de l'association Ouest Médialab.
M. LE BOUGEANT VILLE DE RENNES	Président du Conseil d'administration, administrateur	- Membre du Conseil d'administration de la SPL TERRITOIRES PUBLICS ; - Membre suppléant du syndicat mixte SCOT.
M. COMPAGNON VILLE DE RENNES	Administrateur	- Gérant de la SARL LE CARRE.
M. SEMERIL VILLE DE RENNES	Administrateur	- Président et Membre du Conseil administration de la SPL DESTINATION RENNES ; - Membre du Conseil administration de la SPLA ViaSilva ; - Membre du Syndicat mixte Pôle Métropolitain Loire-Bretagne.

Mme VINCENT RENNES METROPOLE	Administrateur	Néant.
M. DESMOTS RENNES METROPOLE	Administrateur	Néant.
M. DEPOUEZ RENNES METROPOLE	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la SARL CABINET DEPOUEZ ; - Gérant de la SCI DEPARFILS ; - Gérant de la SCI DEHILE ; - Gérant de la SCI ALCADÉ ; - Gérant de la SCI MURINVEST ; - Gérant de la SCI CADESTÉ ; - Gérant de la SCI HERPHI.
M. GALESNE CCI ILLE ET VILAINE	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la société SOFIGA, elle-même : <ul style="list-style-type: none"> · gérante de la SCI LE SEMAPHORE ; · présidente de la SAS STLENNEG ; - Co-gérant de la société MEDIADONE ; - Co-gérant de la société NET4UP ; - Co-gérant de la SCI CIMMO ; - Président de l'association CERCLE PAUL BERT.
M. LE GUENNEC DEPARTEMENT	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration de la SA YUTI.
M. TOULEMONDE OUEST FRANCE	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général adjoint de la SA OUEST-FRANCE ; - Membre du Conseil de Surveillance de la SA INFOMER ; - Administrateur de la SOCIÉTÉ D'ÉDITION DE LA RÉSISTANCE DE LA PRESSE DE L'OUEST (par abréviation SERPO) ; - Administrateur de la SA du Courrier de l'Ouest ; - Président du Conseil de Surveillance de la SA COM QUOTIDIENS ; - Membre du Conseil de Surveillance de la SAS 366, représentant Ouest-France ; - Membre du Conseil de Surveillance de la SAS PUBLIHEBDOS ; - Représentant de la SOCIÉTÉ DES PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST au Conseil d'Administration de la SA LE MAINE LIBRE ; - Membre du Conseil de Surveillance de la SAS ADDITI ; - Membre du Conseil de Surveillance de la SAS 20 MINUTES ; - Membre du Conseil d'Administration de l'APTE

		(Association de la Presse pour la Transparence Economique) - représentant UPREG ; - Membre du Conseil d'Administration du GIE DIVERTO, représentant Ouest-France ; - Président du Conseil de Surveillance d'API.
--	--	--

V – MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTRICE GENERALE

Nous vous rappelons que Monsieur Didier LE BOUGEANT a été nommé Président du Conseil d'administration lors du Conseil du 13 octobre 2020, pour toute la durée du mandat d'administrateur de la Ville de RENNES.

Madame Aurélie ROUSSEAU a été nommée Directrice générale par le Conseil d'administration du 21 mai 2015, pour une durée indéterminée.

VI – REMUNERATION

Le montant de la rémunération brute globale des mandataires sociaux s'élève à 86.327 euros.

VII – MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat du cabinet GEIREC, Commissaire aux comptes titulaire, renouvelé aux termes de l'assemblée générale du 7 juin 2022, et le mandat de M. Anthony ROUSSEAU, commissaire aux comptes suppléant, nommé aux termes de l'assemblée générale du 7 juin 2022, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, se poursuivent.

VIII - PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Après lecture des rapports du Commissaire aux comptes, nous allons vous donner connaissance des résolutions soumises à l'assemblée dont le texte a été tenu à votre disposition dans les délais impartis.

Nous espérons que vous voudrez bien adopter les résolutions que nous vous proposons et donner au Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration

DocuSigned by:

 0F3D7ACBD92444F...

RENNES CITE MEDIA
Société Anonyme d'Economie Mixte
au Capital de 390.870 €
Siège Social : 19 rue de la Quintaine
35000 RENNES
R.C.S RENNES 333 734 838

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-huit juin,
A neuf heures,

Les actionnaires de la société "RENNES CITE MEDIA", Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 390.870 euros, divisé en 30.300 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société sur convocation faite à la diligence du Conseil d'administration, par mail adressée à tous les actionnaires le 3 juin 2024.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'Assemblée, lors de leur entrée en séance.

Monsieur Didier LE BOUGEANT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Philippe TOULEMONDE et Monsieur Erwan GALESNE présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi composé se complète en désignant comme secrétaire Maître Jean-François MORVAN.

Le CABINET GEIREC, Commissaire aux comptes de la société, représenté par Monsieur Didier DENIEUL, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date 3 juin 2024, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que 4 actionnaires présents ou représentés possèdent 19.650 actions ayant droit de vote, soit plus du quart des titres composant le capital social pour les résolutions mises à l'ordre du jour ordinaire.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires absents et représentés,
- la liste des actionnaires,
- la liste des membres du Conseil d'administration,
- la copie de la convocation adressée au Commissaire aux comptes par envoi recommandé avec demande d'avis de réception et le récépissé,

- la copie de la convocation adressée aux actionnaires,
- le rapport du Conseil d'administration auquel est annexé le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'Assemblée,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et celui spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- l'état certifié conforme par le Commissaire aux comptes du montant global des sommes versées aux cinq personnes les mieux rémunérées.

Monsieur le Président déclare qu'à compter de la convocation, tous les documents ci-dessus ont été tenus à la disposition des actionnaires au lieu du siège social, et qu'ainsi les actionnaires ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration,
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes,
- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Affectation du résultat,
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- Approbation des dépenses et charges non déductibles,
- Mise à jour d'un représentant permanent de RENNES METROPOLE, administrateur,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

Puis, il donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, entre les actionnaires et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture :

- du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et faisant apparaître un bénéfice de 14.835 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé. Elle donne également au Commissaire aux comptes quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

*Vote : Nombre de voix pour : 19.650
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale :

- approuve, le cas échéant, les conventions visées aux articles L. 225-38 et R. 225-30 du Code de commerce, intervenues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et mentionnées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes.
- déclare avoir réexaminé les conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le cas échéant, examinées et autorisées par le Conseil d'administration et mentionnées au rapport spécial du Commissaire aux comptes.

*Vote : Nombre de voix pour : 19.650
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 14.835 euros de la manière suivante :

<u>Bénéfice</u>	14.835 Euros
<u>Affectation</u>	
- au poste « Autres réserves » Lequel passe de 326.576 Euros à 341.411 Euros	14.835 Euros

Total affecté	14.835 Euros

Les capitaux propres s'élèvent ainsi à la somme de 828.486 Euros.

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

*Vote : Nombre de voix pour : 19.650
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., approuve les dépenses et charges visées par l'article 39-4 du C.G.I. et s'élevant à 4.286 euros correspondant à des amortissements excédentaires et autres charges non déductibles.

*Vote : Nombre de voix pour : 19.650
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du remplacement de M. Pierre BRETEAU dans ses fonctions d'administrateur de la Société, représentant RENNES METROPOLE, par M. Hervé DEPOUEZ, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

*Vote : Nombre de voix pour : 19.650
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publications et autres requises par la loi, en suite de l'adoption des résolutions qui précèdent.

*Vote : Nombre de voix pour : 19.650
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à dix heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de séance
M. Didier LE BOUGEANT

DocuSigned by:
M. LE BOUGEANT
0F3D7ACBD92444F...

Le Secrétaire de séance
Me Jean-François MORVAN

DocuSigned by:
[Signature]
CA3EFDB6297D43D...

Les Scrutateurs

M. Erwan GALESNE

DocuSigned by:
Erwan GALESNE
E4DCF37A8A8B403...

M. Philippe TOULEMONDE

DocuSigned by:
Philippe TOULEMONDE
01066C7C836C4A1...

SYNTHESE DES RESULTATS SUR 5 ANS

en K€	2019	2020	2021	2022	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	983	826	1 210	1 201	1 112
FRAIS DE PRODUCTION	- 273	- 254	- 469	- 320	- 380
MARGE BRUTE	710	572	741	881	732
COM ACTIONNAIRES PUBLICS	1 590	1 590	1 620	1 605	1 590
COM FONCTIONNEMENT REGION	95	131	132	129	140
SUBVENTIONS	1 685	1 721	1 752	1 734	1 730
FRAIS GENERAUX	685	661	643	700	584
IMPOTS ET TAXES	52	48	50	51	52
PERSONNEL PERMANENT	1 179	1 101	1 280	1 278	1 301
PERSONNEL INTERMITTENT	81	65	104	94	77
DIFFUSION	141	152	151	178	172
EBE	257	266	265	314	276
AMORTISSEMENTS MATERIEL	49	57	63	74	74
AMORTISSEMENTS PROGRAMMES	159	162	129	136	196
PROVISION CREANCES DOUTEUSES		46		4	
PROVISION RISQUES ET CHARGES				22	
RESULTAT D'EXPLOITATION	49	1	73	78	6
RESULTAT FINANCIER	- 1	-	-	-	11
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11	44	35	-	2
PROVISIONS RISQUES				-	
CREDIT IMPOT AUDIOVISUEL			26	-	
RESULTAT NET	59	45	134	78	15

SAEM RENNES CITE MEDIA

Au capital de 390 870 Euros
19, rue de la Quintaine
35000 RENNES

R.C.S Rennes B 333 734 838

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31/12/2023**



SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale, non conclue avec les collectivités territoriales actionnaires et administrateurs, dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le 5 juin 2024

SAS GEIREC

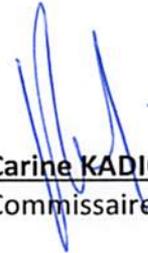
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :



Didier DENIEUL
Commissaire aux Comptes



Carine KADIC
Commissaire aux Comptes